

PHASE 3 : VOTE ÉLECTRONIQUE – du 09/07/2025 (12h AM) au 12/08/2025 (12h AM)

Art. 5. Pour émettre son vote, l'électeur s'authentifie, via internet, sur le site utilisé pour les élections par voie électronique. Si l'électeur n'a pas accès à l'internet ou s'il ne parvient pas à s'authentifier, il se rend sur rendez-vous pris endéans les 15 jours précédant la période de début de vote, au siège du conseil régional, où il pourra émettre son vote par voie électronique en toute discrétion.

Les votes électroniques se dérouleront du **9 juillet 2025 à 12h00 au 12 août 2025 à 12h00**. Le vote est obligatoire et se déroule uniquement durant cette période.

À l'ouverture des élections, le 9 juillet 2025, le système Elegio enverra un courriel à chaque électeur enregistré.

Ce courriel contient un lien (URL) sur lequel vous devez cliquer ou que vous pouvez copier et saisir dans votre navigateur.

Vous serez alors dirigé vers une page de connexion personnelle (cryptée).

Comment vous identifier ?

En saisissant votre numéro d'ordre (composé de 4 chiffres précédés du F majuscule).

Une page d'instructions s'affiche.

En cliquant sur NEXT vous avez accès à la page de vote.

Un vote valable répond aux conditions suivantes :

- en cochant pour un ou plusieurs candidats en fonction du nombre de conseillers à élire (jusqu'au nombre maximum de 5 sur la liste du CRFOMV et maximum 3 sur la liste du CMA);
- en ne cochant aucune case., votre vote sera considéré comme nul.

Vous pouvez toujours revenir à une page précédente en cliquant sur "RETOUR".

Vous pouvez suivre les différentes étapes de la progression du vote durant le processus. Avant de confirmer votre vote, vous aurez un aperçu de vos choix tels qu'enregistrés dans le système.

Une session de vote a une durée maximale de 15 minutes.

Si vous n'avez pas terminé votre session de vote endéans les 15 minutes, ou si vous n'êtes pas sûr d'avoir validé votre bulletin, vous pouvez toujours vous reconnecter en cliquant à nouveau sur l'URL figurant dans le courriel d'invitation au vote.

Si votre vote a déjà été enregistré, vous recevrez un message stipulant que vous avez déjà voté.

Si un vétérinaire rencontre des difficultés pour voter à distance, il doit contacter le secrétariat du CRFOMV [+32 81 30 87 88](tel:+3281308788), du lundi au vendredi, de 10 à 12h.

Docteur Stéphanie CAMBIER
Présidente du CRFOMV